

Services-conseils 2018-2023

Initiative stratégique — Bonification des services-conseils permettant la mise en place de stratégies afin de réduire les impacts de la sécheresse touchant certaines régions

1. CONTEXTE ET OBJECTIF

Des dommages relatifs à la sécheresse qui sévit actuellement sont rapportés dans plusieurs régions agricoles du Québec, et ce, dans diverses cultures. En date du 3 août 2018, La Financière agricole du Québec rapporte que, cette année, plus de 1 808 avis de dommages causés par la sécheresse ont été compilés comparativement à une moyenne de 324 avis au cours des 5 années précédentes. À la lumière des avis recensés cette année, la production de foin, tant pour la première que pour la deuxième fauche, est durement affectée.

En réaction à cette situation, le Ministère ainsi que d'autres partenaires évaluent la possibilité de mettre en place des initiatives permettant d'aider les entreprises aux prises avec cette situation déplorable.

Ainsi, dans le cadre du Programme services-conseils 2018-2023 (PSC), une initiative est mise en œuvre afin d'offrir aux entreprises agricoles touchées par les sécheresses dans certaines régions de revoir leurs stratégies en régie d'élevages afin de réduire les impacts sur la productivité des entreprises.

2. CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Cette initiative s'adresse aux entreprises de production animale¹ des régions qui subissent l'effet de la sécheresse qui sévit au cours de la saison de production 2018 en Abitibi-Témiscamingue, au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie-Les Îles, en Chaudière-Appalaches et au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Une évaluation hebdomadaire de la situation, dans toutes les régions du Québec, sera effectuée afin que cette initiative stratégique couvre bien la problématique ciblée.

¹ Aux fins de cette initiative stratégique seulement, les productions animales excluant la production porcine et les volailles.

3. MOYEN D'INTERVENTION

Par l'entremise du PSC, les réseaux Agriconseils offrent aux entreprises une aide financière qui s'inscrit dans une démarche de services-conseils pour l'amélioration de la performance technico-économique et de la productivité. À cet effet, l'intervention porte principalement sur la régie d'élevage. Toutefois, selon le besoin et le contexte de l'entreprise, le recours à la collaboration interprofessionnelle peut s'avérer pertinent.

Les services-conseils rendus devront être réalisés dans les régions concernées, comme spécifié dans la section « Clientèle admissible ».

Le personnel des réseaux Agriconseils est en mesure de guider le conseiller dans la démarche administrative pour l'obtention de l'aide financière.

4. AIDE FINANCIÈRE

Aide financière à la clientèle

L'aide financière permet de bonifier jusqu'à 85 % le taux d'aide des interventions individuelles admissibles au PSC ainsi que leur montant maximum annuel. Les services-conseils subventionnés couvrent des dépenses admissibles pour l'utilisation de certains services-conseils en régie d'élevage, soit :

- Un diagnostic spécifique;
- L'alimentation;
- La productivité des élevages.

Le maximum d'aide financière pour l'ensemble de ces services-conseils subventionnés en régie d'élevage ne pourra excéder 1 700 \$ par entreprise agricole pour 2018-2019.

5. MISE EN ŒUVRE

Cette mesure d'aide financière s'applique rétroactivement à partir du 1^{er} juillet 2018 et prend fin le 31 mars 2019.

6. FONCTIONNEMENT

Afin de recevoir l'aide financière, les entreprises agricoles admissibles et le conseiller doivent compléter les différentes étapes du fonctionnement des réseaux Agriconseils.

Voici un sommaire :

- Dépôt d'un contrat de service précisant notamment le contexte de réalisation et le mandat des intervenants impliqués;
- Réalisation du service;
- Dépôt des documents requis pour le paiement :
 - Facture précisant les détails liés au coût et à l'aide financière accordée;
 - Rapport d'intervention (livrable) présentant le sommaire du service rendu.

Nous vous invitons à consulter le site des réseaux Agriconseils afin d'obtenir plus d'informations notamment les modèles des documents (contrat de service, rapport d'intervention, etc.).

<http://www.agricconseils.qc.ca/je-suis-conseiller/guides-et-formulaires/>